

Intervention DG - PPL : Annick GIRARDIN (groupe RRDP)

"Qualité de l'offre alimentaire en outre-mer"

27/03/2013

Monsieur le président, Monsieur le ministre, Monsieur le rapporteur, mes chers collègues,

La présente proposition de loi répond dans un premier temps à un enjeu de santé et de société fort dans les Outre-Mer, à savoir la différence de taux de sucre entre produits vendus dans les régions d'outre-mer et dans l'Hexagone.

Déjà, nous avons tenté, en 2011, d'apporter une réponse législative à ce sujet, à votre initiative Monsieur le Ministre. Face au poids des maladies chroniques en Outre-Mer, y compris en matière de diabète, d'hypertension artérielle, de maladies cardiovasculaires ou encore de problèmes de croissance chez l'enfant, il y a là largement matière à se féliciter que l'Outre-Mer et la France tout entière aient pris la juste mesure des choses et ait choisi de donner un mandat fort à un Gouvernement et à un Parlement de Gauche.

C'est grâce à ce changement à Gauche que nous sommes aujourd'hui en mesure de dépasser la fin de non-recevoir qui nous avait été opposée en 2011 par la Droite sur ce sujet d'urgence sanitaire et sociale, et que nous sommes aujourd'hui en mesure de débattre et de voter un texte à la fois urgent et utile.

Les mesures prévues dans le texte examiné aujourd'hui en séance constituent un bon équilibre entre les enjeux de santé, d'une part, et les impératifs économiques d'autre part. Si le texte est ferme, il prévoit néanmoins les dispositions pratiques permettant à l'ensemble des acteurs d'en tirer les conséquences et de le mettre en application sans heurt.

Les radicaux de gauche et le groupe RRDP se rallient sans hésitation à ce texte qui est empreint de justice, de volontarisme et de raison.

Il est particulièrement louable que notre commission ait saisi cette occasion pour aborder un ensemble d'autres problématiques visant à favoriser et à renforcer encore la qualité globale de l'offre alimentaire en Outre-Mer.

Il s'agit ainsi de prévoir une égalité de traitement en matière de dates limites de consommation, ce qui relève de la justice basique et du bon sens : ce n'est pas parce qu'un produit doit être livré en Outre-Mer que subitement sa durée de vie est supérieure à celle d'un produit livré et consommé en Métropole.

Le texte met également en place un nouveau dispositif de soutien aux productions agricoles locales en Outre-Mer, en incitant législativement à leur consommation dans le cadre des marchés publics de restauration collective, ce qui répond non seulement à un objectif évident de développement économique, mais également à des enjeux de traçabilité, de sécurité alimentaire et d'impact environnemental en encourageant le développement de filières locales et de circuits courts.

S'agissant d'un texte adapté principalement pour le contexte spécifique des Départements d'Outre-Mer, je me permettrai toutefois, Monsieur le Ministre, de souligner l'importance de la prise en compte des spécificités de l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au moment de l'adoption de l'arrêté prévu à l'article 1er. Comme vous avez pu le constater lors de votre récent déplacement dans nos îles, et en l'attente du développement des filières de production locale, notre consommation repose toujours en grande partie sur l'importation de produits canadiens.

Il sera essentiel de veiller à ce que les mesures mises en place pour les DOM n'aient pas pour conséquence inattendue de créer des problèmes réglementaires d'approvisionnement en produits canadiens à Saint-Pierre-et-Miquelon. Monsieur le Ministre, je connais votre attention ainsi que celle de vos services concernant la défense des spécificités de chaque collectivité d'Outre-Mer et, forts de cet avertissement dressé aujourd'hui, je suis confiante que vous saurez y veiller et mener à bien cet important chantier de justice sanitaire et sociale.

Pour toutes ces raisons, le groupe RRDP votera ce texte sans réserve et se félicite de cette nouvelle démonstration pratique et concrète que notre majorité agit de façon résolue et ambitieuse pour la prise en compte des enjeux spécifiques de l'ensemble des Outre-Mer.